Tableau des exigences de tarification en cas de modification d'une police d'assurance maladies graves

Nature de la modification	Âge et montant	Exigences
Remise en vigueur dans un délai de 90 jours	**Tout âge et tout montant**	• Demande de modification de police (LP386FR) dûment remplie.
Remise en vigueur après le délai de 90 jours 0 à 65 ans (T10) 0 à 55 ans (T20 et T65)	**Tout âge et tout montant**	• Demande de modification de police (LP386FR) dûment remplie. • Exigences en fonction de l'âge et du montant (voir Tableau des exigences de tarification d'*ivari*).
Changement de fumeur à non-fumeur	**Tout âge et tout montant**	• Demande de modification de police (LP386FR) dûment remplie. • Échantillon d'urine/VIH.
Réexamen d'une surprime (y compris la suppression de la surprime ou de l'exclusion)	**Tout âge et tout montant**	• Demande de modification de police (LP386FR) dûment remplie. • Exigences en fonction de l'âge et du montant après examen par le tarificateur.
Réexamen d'une surprime liée au mode de vie (loisir et voyage)	**Tout âge et tout montant**	• Demande de modification de police (LP386FR) dûment remplie. • Le ou les questionnaires appropriés.
Ajout de garantie ou augmentation du montant (voir détails du produit)	**Tout âge et tout montant**	• Demande de modification de police (LP386FR) ou Proposition d'assurance (LP257FR) dûment remplie. • Exigences en fonction de l'âge et du montant (voir Tableau des exigences de tarification d'*ivari*).
Remplacements	**Tout âge et tout montant**	

Nota : Le tarificateur pourrait fixer des exigences supplémentaires.

Prestataire de services agréé :

Solutions d'assurance Dynacare

www.dynacare.ca

MC ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.

LP1662FR 1/19